

Orientations pour l'activité normalisation de la Branche accidents du travail - maladies professionnelles de la Sécurité sociale

SYNTHESE

CONTEXTE

Les normes permettent d'intégrer la sécurité dès la conception des produits (machines, équipements de travail). Elles contribuent donc à améliorer la santé et la sécurité au travail. C'est la raison pour laquelle la Branche accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale mobilise depuis de nombreuses années une centaine d'experts (choisis pour leurs compétences en fonction des sujets) pour participer aux travaux de normalisation européenne.

Les études d'impact et les résultats obtenus ont montré l'efficacité de cette mobilisation et justifient son maintien. Pour autant, il convient de prendre en compte les évolutions du contexte normatif, parmi lesquelles :

- L'entrée dans une **phase de révision** de nombreuses normes à l'élaboration desquelles la Branche AT-MP a participé.
- Un **contexte de mondialisation** où la normalisation internationale ISO/CEI a tendance à primer sur la normalisation européenne CEN/CENELEC dite « régionale », où les directives européennes ne sont plus le cadre de référence des travaux et les enjeux économiques peuvent faire oublier les préoccupations de santé et sécurité au travail.
- L'apparition de **nouveaux domaines de normalisation** avec l'évolution des technologies, comme les nanotechnologies, et la multiplication de nouveaux sujets éloignés des domaines traditionnels de participation de la Branche AT-MP : gestion de la qualité, de l'environnement, responsabilité sociétale, management des risques, protection du citoyen, services.
- La question du **financement de la normalisation au plan français** qui incombe essentiellement aux parties concernées : à l'investissement en temps d'experts et en frais de missions pour participer à des réunions souvent de plus en plus lointaines s'ajoute le coût de la participation aux travaux de normalisation et en particulier les frais d'inscriptions annuels dans les commissions de normalisation françaises.

Dans ce contexte, la Branche AT-MP a souhaité définir des priorités d'action pour le futur. Sur la base de propositions conjointes d'EUROGIP, de la Direction des risques professionnels de la CNAMTS¹ et de l'INRS², le Conseil d'Administration d'EUROGIP a adopté, à l'unanimité, les **Orientations stratégiques pour l'activité normalisation** de la Branche AT-MP en novembre 2007.

¹ CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

² INRS : Institut national de recherche et de sécurité

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ACTIVITÉ NORMALISATION DE LA BRANCHE AT-MP DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Ces orientations confirment l'importance de la norme comme outil de prévention et la **nécessité de maintenir la participation de la Branche AT-MP** à l'élaboration et à la révision des normes en vue :

- de **participer aux travaux internationaux** jugés importants pour la prévention afin de contrer le risque de perte d'influence lors du passage des normes du CEN à l'ISO et promouvoir au plan international l'acquis européen et son niveau de sécurité élevé ;
- d'**améliorer l'existant** en intégrant le retour d'expérience des utilisateurs des normes lors de leur révision, ajustant l'état d'évolution de la technique, intégrant plus encore la prévention des risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité) et les aspects liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, vapeurs, poussières..

Une **ligne de conduite pour optimiser cette participation** consiste à :

- **sélectionner les sujets de travail** en distinguant les sujets traditionnels pour la prévention (sécurité des machines, métrologie, méthodes de mesure des agents physiques et chimiques, équipements de protection individuelle) des sujets nécessitant une expertise préalable et une décision collective avant de s'y investir
- **définir le niveau d'implication de l'expert** en fonction de l'importance accordée au sujet, de sa capacité à participer à ces travaux et notamment selon les compétences disponibles.
- **préciser les aspects financiers de la participation de la Branche AT-MP** au processus de normalisation.

Des **actions d'accompagnement** visent à afficher clairement à tous les niveaux de la Branche AT-MP les axes stratégiques et les objectifs opérationnels adoptés :

- **valoriser et reconnaître les missions de normalisation** comme faisant partie intégrante de l'activité de prévention et des axes stratégiques d'actions de la Branche AT-MP dans toutes ses composantes (CNAMTS-DRP, CRAM³, INRS).
- **réaliser un rapport annuel** sur l'activité normalisation de la Branche AT-MP.
- **utiliser la normalisation comme outil de prévention** de façon coordonnée et complémentaire avec d'autres leviers que sont les actions de communication ou d'études et recherche.
- poursuivre et intensifier les **actions de formation** des nouveaux embauchés CRAM et INRS.
- intensifier la **collecte des remontées du terrain** pour contribuer à l'amélioration du contenu lors de la révision de ces normes
- exercer une **veille** permanente sur les projets en cours et l'émergence de nouveaux sujets de normalisation

Une **architecture de pilotage**, composée du groupe de travail **Coordination normalisation**, du **Comité de pilotage normalisation** et des **Champs coordonnés de la Branche AT-MP**, viendra en appui à **EUROGIP** chargé du pilotage et de la coordination des activités normalisation de la Branche AT-MP aux plans européen et international, sur la base de son expérience acquises dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par sa convention constitutive en 1991. Le groupement est désormais l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation (Afnor, UNM, UTE ...), le point de centralisation de la veille, le pilote de la coordination normalisation et le co-pilote du Comité de pilotage normalisation.

Pour en savoir plus, vous pouvez écrire à Christèle Hubert : hubert@eurogip.fr

³ CRAM : Caisse régionale de l'assurance maladie